

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16886**

Intitulé

Responsable de la chaîne logistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole supérieure des Pays de la Loire (ESPL) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Responsable d'une filiale de distribution – responsable de logistique intégrée – responsable d'un site de logistique externalisé – responsable d'une plate forme de distribution, les fonctions d'un responsable de la chaîne logistique sont toutes à la fois celles d'un professionnel des activités d'organisation logistique, d'un gestionnaire et d'un manager de proximité :

En tant que professionnel dans les activités d'organisation logistique, il veille à la gestion des flux physiques, informationnels et financiers depuis les approvisionnements et le stockage jusqu'à la livraison chez le client avec comme préoccupation la réduction des coûts, l'optimisation des délais, la sécurité des produits et marchandises. Le responsable de la chaîne logistique peut collaborer ou être maître d'œuvre dans la mise en place d'une démarche qualité au sein de sa structure.

En tant que gestionnaire, le responsable de la chaîne logistique doit avoir une vision globale des postes de coûts et être le garant de la rentabilité de son activité. Il met en place des outils de contrôle et de gestion prévisionnelle. Il participe aussi à la sécurisation des relations lors de négociation de contrats avec les fournisseurs et les clients en apportant son expertise technique.

En tant que manager, il est le garant du bon fonctionnement de son service ou unité en mobilisant, formant et animant ses équipes. Il vise l'atteinte des objectifs en définissant les besoins, en allouant les moyens nécessaires et en réalisant des arbitrages. Homme de communication, il doit pouvoir échanger aussi bien avec ses propres collaborateurs qu'avec les différents partenaires sociaux de l'entreprise.

Les capacités attestées :

Bloc 1 – Activités d'organisation logistique

- 1.1 - Gérer les flux entrants
- 1.2 - Piloter l'entreposage
- 1.3 - Gérer les flux sortants
- 1.4 - Mettre en œuvre une démarche qualité
- 1.5 - Optimiser la gestion des flux d'information

Bloc 2 – Activités de gestion

- 2.1 - Sécuriser les relations avec les clients et les fournisseurs
- 2.2 - Mettre en place un système de gestion prévisionnelle
- 2.3 - Mettre en place un système de contrôle de gestion

Bloc 3 – Activités de management

- 3.1 - Recruter les membres de l'équipe
- 3.2 - Manager l'équipe des collaborateurs
- 3.3 - Coordonner les actions
- 3.4 - Communiquer à l'écrit et à l'oral

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Responsable de la chaîne logistique travaille dans une entreprise industrielle ou commerciale, de taille suffisamment importante pour avoir un service logistique. Il peut aussi exercer dans une entreprise prestataire de services dédiés à la logistique : prestations de transport, prestations de stockage, ... Il intervient aussi dans des structures types centrales d'achat ou de distribution où il met à profit ses compétences de négociation et de gestion des flux.

Chef de groupe exploitation

Responsable entrepôt

Responsable logistique

Responsable méthodes, ordonnancement et planification

Acheteur ou responsable approvisionnement

Responsable gestion des stocks

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

N1301 : Conception et organisation de la chaîne logistique

N1302 : Direction de site logistique

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

M1101 : Achats

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Pour les candidats issus de la voie de la formation initiale, formation continue et en contrat de professionnalisation
- une étude de cas visant à évaluer les compétences du bloc "Activités logistiques"
 - une étude de cas visant à évaluer les compétences du bloc "Activités managériales"
 - une étude de cas visant à évaluer les compétences du bloc "Activités de gestionnaire"
 - rédaction d'un dossier professionnel visant à résoudre une problématique de l'entreprise d'accueil et couvrant l'ensemble des blocs de compétences
 - présentation orale du dossier professionnel devant un jury de professionnels

Pour les candidats engagés dans un parcours VAE, l'évaluation consiste en la réalisation d'un dossier VAE et d'un entretien face au jury constitué pour l'occasion.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16886 - Maîtriser les activités d'organisation logistique	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">•1.1 - Gérer les flux entrants•1.2 - Piloter l'entreposage•1.3 - Gérer les flux sortants•1.4 - Mettre en oeuvre une démarche qualité•1.5 - Optimiser la gestion des flux d'information <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>* Pour les candidats issus d'un parcours de formation, les modalités d'évaluation comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">•- réalisation d'une étude de cas, spécialement conçue pour la certification, renouvelée chaque année et totalement consacrée à la validation de ce bloc de compétences•- rédaction d'un dossier professionnel visant à résoudre une problématique de l'entreprise d'accueil et intégrant ce bloc de compétences•- présentation orale du dossier professionnel devant un jury de professionnels <p>* Pour les candidats engagés dans un parcours VAE, l'évaluation consiste en la réalisation d'un dossier VAE et d'un entretien face au jury constitué pour l'occasion.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16886 - Maîtriser les compétences de gestion	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">•2.1 - Sécuriser les relations avec les clients et les fournisseurs•2.2 - Mettre en place un système de gestion prévisionnelle•2.3 - Mettre en place un système de contrôle de gestion <p>Evaluation :</p> <p>* Pour les candidats issus d'un parcours de formation, les modalités d'évaluation comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">•- réalisation d'une étude de cas, spécialement conçue pour la certification, renouvelée chaque année et totalement consacrée à la validation de ce bloc de compétences•- rédaction d'un dossier professionnel visant à résoudre une problématique de l'entreprise d'accueil et intégrant ce bloc de compétences•- présentation orale du dossier professionnel devant un jury de professionnels <p>* Pour les candidats engagés dans un parcours VAE, l'évaluation consiste en la réalisation d'un dossier VAE et d'un entretien face au jury constitué pour l'occasion.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16886 - Maîtriser les compétences de management	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> •3.1 - Recruter les membres de l'équipe •3.2 - Manager l'équipe de collaborateurs •3.3 - Coordonner les actions •3.4 - Communiquer à l'écrit et à l'oral <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>* Pour les candidats issus d'un parcours de formation, les modalités d'évaluation comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> •- réalisation d'une étude de cas, spécialement conçue pour la certification, renouvelée chaque année et totalement consacrée à la validation de ce bloc de compétences •- rédaction d'un dossier professionnel visant à résoudre une problématique de l'entreprise d'accueil et intégrant ce bloc de compétences •- présentation orale du dossier professionnel devant un jury de professionnels <p>* Pour les candidats engagés dans un parcours VAE, l'évaluation consiste en la réalisation d'un dossier VAE et d'un entretien face au jury constitué pour l'occasion.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est constitué de 5 personnes : le directeur pédagogique (ou son représentant), le directeur (ou son représentant), un formateur et deux professionnels (collège employeur et salarié)
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est constitué de 5 personnes : le directeur pédagogique (ou son représentant), le directeur (ou son représentant), un formateur et deux professionnels (collège employeur et salarié)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est constitué de 5 personnes : le directeur pédagogique (ou son représentant), le directeur (ou son représentant), un formateur et deux professionnels (collège employeur et salarié)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est constitué de 5 personnes : le directeur pédagogique (ou son représentant), le directeur (ou son représentant), un formateur et deux professionnels (collège employeur et salarié)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury est constitué de 5 personnes : le directeur pédagogique (ou son représentant), le directeur (ou son représentant), un formateur et deux professionnels (collège employeur et salarié)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de la chaîne logistique" avec effet au 01 juin 2008,

jusqu'au 16 juin 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de la chaîne logistique" avec effet au 16 juin 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 par an (80 à partir de 2017)

Autres sources d'information :

www.espl.fr

[Ecole Supérieure des Pays de Loire](#)

[AFTEC Rennes](#)

[AFTEC Caen](#)

[AFTEC Vannes](#)

[IPAC Chambéry](#)

[ISIFA Paris](#)

[ESICAD Montpellier](#)

[PROMOTRANS](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole supérieure des Pays de la Loire (ESPL) : Pays de la Loire - Maine-et-Loire (49) [ANGERS]

Ecole Supérieure des Pays de Loire (ESPL)

19 rue André Le Nôtre

49000 ANGERS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole Supérieure des Pays de Loire (ESPL)

19 rue André Le Nôtre

49000 ANGERS

AFTEC RENNES

23 rue Kéretrel-Botmel

35000 RENNES

AFTEC CAEN

13 Rue Antoine Cavelier

14000 CAEN

AFTEC VANNES

6 Rue Ella Maillart

56000 VANNES

IPAC CHAMBERY

44 rue Charles Montreuil

73 000 CHAMBERY

ISIFA PARIS

3 rue Vaudetard

92 130 ISSY LES MOULINEAUX

ESICAD MONTPELLIER

1702 Rue de Sain - Priest

34090 MONTPELLIER

PROMOTRANS PARIS

5/7 rue Moncey

75009 PARIS

PROMOTRANS LILLE

Espace John Hadley - La Haute Borne

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

PROMOTRANS ORLEANS

10 rue Lavoisier

45140 INGRE

PROMOTRANS LYON

181 avenue Jean-Jaurès

69007 LYON

PROMOTRANS TOULOUSE

8 rue Colomies / ZI de Thibaud

31100 TOULOUSE

SULLY - Institut supérieur de commerce et de management
52, rue Auguste Blanqui
13006 MARSEILLE

CONFOR PME
Angle des rues Nobel et Fulton
ZI Jarry
97122 BAIE MAHAULT

Historique de la certification :

Une passerelle est établie avec la certification "Responsable du Développement Commercial" - IPAC (niveau II) - JO du 02/02/2011.
L'équivalence porte sur les Activités de Management et les Activités de Gestion.